Informations de base

1994/0073(CNS) CNS - Procédure de consultation Décision	Procédure terminée
Programme spécifique de recherche RDT: fusion thermonucléaire contrôlée (1994-1998) **Subject** 3.60.04 Energie, industrie et sécurité nucléaire	

Acteurs principaux

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Compétitivité (marché intérieur, industrie, recherche et espace)	1815	1994-12-08
Recherche	1789	1994-09-29

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
30/03/1994	Publication de la proposition législative	COM(1994)0070	Résumé
18/04/1994	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
29/09/1994	Débat au Conseil		Résumé
14/11/1994	Vote en commission		Résumé
14/11/1994	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A4-0066/1994	
17/11/1994	Débat en plénière		
08/12/1994	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
08/12/1994	Fin de la procédure au Parlement		
21/12/1994	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	1994/0073(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Décision
Base juridique	Traité Euratom A 007
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ENER/3/05574

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A4-0066/1994 JO C 341 05.12.1994, p. 0014	14/11/1994	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T4-0130/1994 JO C 341 05.12.1994, p. 0107-0149	17/11/1994	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	COM(1994)0070	30/03/1994	Résumé

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
EESC	Comité économique et social: avis, rapport	CES1019/1994 JO C 393 31.12.1994, p. 0117	14/09/1994	

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Décision 1994/0799
JO L 331 21.12.1994, p. 0022 Résumé

Programme spécifique de recherche RDT: fusion thermonucléaire contrôlée (1994-1998)

1994/0073(CNS) - 29/09/1994

Le Conseil a dégagé une orientation favorable sur le contenu du programme spécifique, pour lequel le Conseil a demandé, à titre facultatif, l'avis du Parlement européen.

Programme spécifique de recherche RDT: fusion thermonucléaire contrôlée (1994-1998)

1994/0073(CNS) - 08/12/1994 - Acte final

La décision du Conseil arrête un programme spécifique de recherche et d'enseignement pour la Communauté européenne de l'énergie atomique dans le domaine de la fusion thermonucléaire contrôlée pour la période 1994-1998. - Objectif général: à long terme, la réalisation en commun de réacteurs prototypes, sûrs et respectueux de l'environnement. - Montant estimé nécessaire: 794 millions d'écus. Répartition indicative par domaine (en millions d'écus): - activités "Next Step" : 318-363 - entreprise commune JET : 158-254 - améliorations de concepts : 175-202 - technologie à long terme : 40-53 Le programme sera réalisé au moyen d'actions à frais partagés dans le cadre des contrats d'Association avec des Etats membres ou des organisations dans les Etats membres, de l'entreprise JET, de l'accord NET et d'autres contrats à durée limitée. Sont ègalement prévues des actions concertées et des mesures d'accompagnement relatives à l'évaluation du programme, à la diffusion des résultats et à la formation des chercheurs.

Programme spécifique de recherche RDT: fusion thermonucléaire contrôlée (1994-1998)

1994/0073(CNS) - 17/11/1994 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement a approuvé la proposition de la Commission sous réserve des sept modifications qu'il y a apportées. Ces amendements ont pour objet: - inscrire comme dernier objectif du programme la construction de centrales économiquement viables, - déclarer la nécessité de procéder à une évaluation de la viabilité de la fusion thermonucléaire contrôlée sur les plans économique, social et environnemental des activités du programme, - constater la nécessité de la mise en oeuvre d'études évaluant l'acceptabilité sociale des recherches en matière de fusion, - attribuer pour les dépenses de personnel et de fonctionnement, un maximum de 17 % du coût du programme prévu, - souligner que les crédits disponibles pour chaque exercice seront déterminés par l'autorité budgétaire en fonction des ressources disponibles dans le cadre des perspectives financières, - englober dans les critères fixés pour l'évolution du programme ceux concernant l'impact sur l'environnement, la sécurité et la viabilité commerciale potentielle.

Programme spécifique de recherche RDT: fusion thermonucléaire contrôlée (1994-1998)

1994/0073(CNS) - 30/03/1994 - Document de base législatif

La proposition de décision vise à établir un programme spécifique de recherche et d'enseignement pour la Communauté européenne de l'énergie atomique dans le domaine de la fusion thermonucléaire contrôlée pour la période 1994-1998. - Montant estimé nécessaire: 794 millions d'écus. - Objectif général du programme: à long terme, la réalisation en commun de réacteurs prototypes, sûrs et respectueux de l'environnement. Le programme intègre toutes les activités entreprises dans les Etats membres dans le domaine de la fusion thermonucléaire contrôlée par confinement magnétique. - Thèmes d'activités scientifiques et techniques: .les activités "Next Step"; .l'entreprise commune JET; .les améliorations de concepts; .la technologie à long terme. Le programme sera réalisé au moyen d'actions à frais partagés dans le cadre des contrats d'Association avec des Etats membres ou des organisations dans les Etats membres, de l'entreprise JET, de l'accord NET et d'autres contrats à durée limitée. Sont ègalement prévues des actions concertées et des mesures d'accompagnement relatives à l'évaluation du programme, à la diffusion des résultats et à la formation des chercheurs.